

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2014

Absents excusés : F MILLET – H DUQUESNE

1) Approbation du précédent CM :

Le CM l'approuve suite aux diverses modifications et complément d'explications.

2) Droit de Prémption Urbain :

O PINTURIER sort de la salle.

Il s'agit de 3 parcelles situées au lieudit Les Bessonnes : une parcelle de 75 m², un pré de 5787 m² (non constructible) et une parcelle de 871 m² avec bâtiment, soit un total de 6733 m² pour 130 000€.

Le CM décide de ne pas préempter sur ce dossier.

3) Convention à passer entre la commune et l'association Main d'Oeuvre à Disposition de Montbrison, pour activités périscolaires :

Nous serons amenés à travailler avec Mme BOURGIN qui propose, dans le cadre des activités périscolaires, un atelier « travaux manuels, bricolage... ». Pour cela, nous devons passer une convention avec l'association MOD de Montbrison qui est l'employeur de Mme BOURGIN. Le CM autorise le maire à établir et signer un contrat de mise à disposition avec MOD à compter du 9/1/2015 jusqu'au 3/7/2015. A noter que la mairie va payer à l'association MOD la somme de 6€/an + 16,35€ par heure effectuée par Mme BOURGIN qui s'est engagée pour deux périodes :

- De Janvier à Février 2015 (5 semaines)

- De Février à Avril 2015 (6 semaines)

Le CM est d'accord pour autoriser le maire à signer ce contrat de mise à disposition.

4) Convention à passer entre la commune et Mr MADEC pour activités périscolaires :

Mr MADEC est un auto-entrepreneur, professeur de judo et réside à Boën sur Lignon.

Il s'engage pour 2 heures de judo le vendredi de 14 à 16 H et propose cette activité aussi bien aux grands qu'aux petits. Tarif : 50€/H TTC.

Le CM est d'accord pour signer cette convention.

Une réunion est prévue avec les intervenants et le personnel communal (Mme Laurent et G. GRILLET le 24 décembre (Mr MADEC sera reçu le 18 décembre).

A noter que la mairie a reçu de l'Etat la somme de 2600€ (1er acompte) dans le cadre des activités périscolaires.

5) Convention entre la commune et le centre de gestion de la Loire pour adhésion 2015/2017 santé au travail :

La mairie à l'obligation d'avoir un service « santé au travail » pour son personnel communal. C'est le CDG (Centre Départemental de Gestion) qui s'occupe de la surveillance médicale des agents communaux. Les médecins du travail déterminent la fréquence des visites. Une convention est signée pour 3 années. Le tarif passe de 80€ à 85€/an et par agent (9 agents à St Georges)

Le CM est d'accord pour signer cette convention valable jusqu'en 2017.

6) Comptabilité, décision modificative :

Dans le cadre des subventions que l'on doit toucher au niveau du Conseil Général dans le cadre du projet COCA, on inscrit +10 500€ -article 1323 subvention CG opération n° 335 et, parallèlement, on inscrit la même somme en dépenses imprévues au chapitre 020.

7) Revalorisation éventuelle des divers tarifs communaux (location salle des fêtes, nettoyage salle des fêtes, vaisselle cassée, forfait location salle des fêtes pour assoc Dynamic'gym et Twirling, matériel de sonorisation, préau école, garderie, activités périscolaires, encarts publicitaires, bulletin, concessions cimetièrre) :

Le conseil d'adjoints propose au CM de ne pas augmenter ces tarifs.

Le CM décide à l'unanimité de laisser les mêmes tarifs pour 2015.

8) Date de réunion à fixer pour poursuite programme de travaux dans le cadre du contrat COCA avec le Conseil Général :

Le projet COCA a été prévu pour deux fois 3 ans et notre idée était de mettre tous nos projets dans ce contrat.

Travaux réalisés en 1ère partie de contrat :

- Salle des fêtes : environ 300 000€

- Centre Bourg + Carrefour des Royats : environ 300 000€

2ème partie de contrat : partie haut du bourg –du Chemin du Suc jusqu'à la Rue des Bessonnes à sécuriser.

Le Conseil Général nous demande si nous décidons de continuer ou non (nous avons le choix d'arrêter). Il est décidé de demander un entretien avec le Conseil Général avant de prendre une date de réunion pour la poursuite des travaux.

9) Comptes-rendus des diverses commissions communales et CALF :

Chaque membre présente le compte-rendu de la réunion à laquelle il a assistée.

10) Questions et informations diverses :

- Distribution du bulletin municipal la dernière semaine de décembre.

- 16 décembre : Conseil Communautaire à la CALF

- 17 décembre : 20 H 30 réunion cantonale à LAVIEU (sont conviés les maires, adjoints et conseillers délégués)

- La conformité électrique (APAVE) va être effectuée sur la commune

- O PINTURIER soulève le problème des lumières qui restent parfois allumées à la salle des fêtes et sur le parking (détecteurs de présence à installer ?) et sur le tri sélectif qui n'est pas toujours fait par les utilisateurs de la salle des fêtes (voir pour faire une campagne de sensibilisation sur le tri sélectif avec les jeunes du CMJ).

Rappel de diverses dates :

Vœux au personnel communal : mercredi 7 JANVIER 2015 à 19 H à la mairie

Vœux à la population : jeudi 8 JANVIER 2015 à 19 H à la salle des fêtes

Vœux au niveau du canton : vendredi 9 JANVIER 2015 à 19 H

Prochain CM : 6 JANVIER 2015